

Soins coordonnés avec Managed Care

Adressez-vous en premier lieu à votre médecin de famille du réseau de médecins de Visana ou à votre cabinet de groupe.

Managed Care permet un travail efficace au sein du réseau de médecins ou du cabinet de groupe que vous avez choisi. Vous n'avez qu'un seul référent (un/e médecin du réseau de médecins ou un cabinet) auquel vous pouvez vous adresser directement pour toute question médicale. Celui-ci connaît vos antécédents médicaux, vous fournit des soins et coordonne la suite du traitement. Dans les deux cas, les spécialistes peuvent en outre échanger des informations.

Vos obligations

Pour toute question médicale, vous vous adressez toujours en premier lieu au/à la médecin Managed Care ou au cabinet de groupe que vous avez choisi/e.

Dans les cas suivants, vous pouvez consulter directement un/e spécialiste :

- examens ophtalmologiques ambulatoires
- prestations de maternité
- examens gynécologiques de prévention et de contrôle
- soins dentaires
- urgences

En cas d'urgence, veuillez informer votre médecin ou votre cabinet de groupe dans les meilleurs délais.

Voici ce qu'il se passe lorsque vous ne respectez pas vos obligations

Si vous vous éloignez une fois du parcours de soins prévu par Managed Care et que vous consultez par exemple directement un/e spécialiste, nous vous rappellerons votre obligation par écrit. À la suite du deuxième et du troisième manquement, nous nous réservons le droit de réduire nos prestations de respectivement 50 % et 100 %. À la quatrième occurrence, nous vous ferons passer de Managed Care à l'assurance de base ordinaire.

Vous trouverez plus d'informations sur Managed Care sur visana.ch/managed-care-fr

Un conseil médical jour et nuit

Medi24 est joignable par téléphone au 0800 633 225. Pour les services numériques tels que Doctor Chat, l'app Well est également à votre disposition 24 heures sur 24.
visana.ch/fr/well